

DANS CE CADRE	Académie :	Session :	
	Examen :	Série :	
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :	
	Épreuve/sous-épreuve :		
	NOM :		
	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)		
NE RIEN ÉCRIRE	Prénoms :	N° du candidat	
	Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
	Appréciation du correcteur		
	Note :		

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

MENTION COMPLÉMENTAIRE SERVICES FINANCIERS

- Session 2017 -

ÉPREUVE E3 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DES SERVICES

SUJET

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Ce sujet comporte 16 pages, numérotées de 1/16 à 16/16, assurez-vous qu'il soit complet dès qu'il vous est remis.

Le sujet est à rendre dans son intégralité.

L'usage de la calculatrice est autorisé conformément à la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999.

Aucun document autorisé

Mention Complémentaire Services Financiers	Code : 17-8087	Session 2017	SUJET
Épreuve : E3 Environnement Économique et Juridique des Services	Durée : 3 h	Coefficient : 2	Page 1/16

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Le sujet comprend :

Six documents à consulter :

Document 1 – Plus solides, les banques françaises doivent relever le défi digital.

Document 2 – Le coffre : un service bancaire presque comme les autres.

Document 3 – Qu'est-ce que la commission de surendettement ?

Document 4 – De plus en plus de ménages surendettés.

Document 5 – Barème du calcul de l'impôt sur le revenu.

Document 6 – Le calcul des droits de donation.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 1 – ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

11 points

Chargé.e d'accueil au sein d'un grand groupe bancaire, votre tuteur vous confie l'étude d'un dossier relatif aux activités bancaires.

À l'aide de vos connaissances et du document 1, répondre aux questions suivantes.

1.1 Définir la masse monétaire.

.....

.....

1.2 Rappeler et expliquer les trois fonctions de la monnaie.

-

.....

.....

-

.....

.....

-

.....

.....

1.3 Identifier les principales activités de la banque de détail (au moins deux activités attendues).

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

1.4 Comment calcule-t-on le PNB (produit net bancaire) ?

.....

.....

1.5 L'environnement des banques de détail s'est très largement modifié au cours de ces dernières années. Montrer comment les banques se sont adaptées à ces modifications.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 2 – ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

18 points

Vous êtes affecté.e au service juridique de votre agence. Vous recevez des clients en quête d'informations.

Situation 1

Madame ARREAU vous présente le cas de son frère, Léon, veuf, sans enfant, diagnostiqué Alzheimer depuis un an. Il possède quelques tableaux et souhaite en offrir un, d'une valeur de 40 000 €, à un ami.

Madame ARREAU vous fait part de son inquiétude car elle pense que son frère risque de dilapider son patrimoine. Elle vous demande conseil.

2.1 Citer les différents régimes de protection, exposer leurs principales caractéristiques juridiques et rappeler les actes juridiques pouvant être passés.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

2.2 Proposer à madame ARREAU le régime de protection le plus adapté à la situation de son frère. Justifier votre réponse.

.....

.....

2.3 Quelles seraient les conséquences juridiques dans le cas où Léon effectue, malgré son placement sous un régime de protection des majeurs, ce cadeau à son ami ?

.....

.....

Dans l'attente d'une décision de placement, vous conseillez à madame ARREAU de louer un coffre à la banque, afin de protéger les tableaux.

À l'aide de vos connaissances et du document 2, répondre aux questions suivantes.

2.4 Citer au moins deux caractéristiques juridiques du contrat de coffre.

.....

.....

2.5 Identifier les parties au contrat et préciser les obligations de chacune des parties.

Partie 1 :

.....

.....

Partie 2 :

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Situation 2

Vous avez constaté que depuis plusieurs semaines de nombreux clients présentent une situation financière délicate, voire de surendettement. Vous avez réuni de la documentation (documents 3 et 4), vous décidez de rédiger un commentaire sur ce sujet que vous présenterez à votre chef de service.

2.6 Dans un développement structuré, introduit et conclu, vous présenterez les origines du surendettement des ménages et l'évolution constatée depuis quelques années, notamment en termes de profils, puis vous exposerez comment le traitement du surendettement des ménages est pris en charge en France.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

[illegible]

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOSSIER 3 – FISCALITÉ

11 points

Situation 1

Madame et monsieur IBANEZ, mariés, deux enfants à charge, déclarent en revenu net imposable, au titre de l'année 2015, 60 000 € (25 000 € pour monsieur et 35 000 € pour madame). Les frais réels professionnels de monsieur sont estimés à 3 000 € et ceux de madame à 1 000 €.

3.1 Indiquer au couple la solution la plus avantageuse pour chacun d'entre eux : abattre les frais professionnels réels ou appliquer la déduction forfaitaire de 10 %. Justifier vos choix.

Abattement pour madame IBANEZ

- si frais professionnels réels :

- si déduction forfaitaire :

Solution retenue :

Justification :

Abattement pour monsieur IBANEZ

- si frais professionnels réels :

- si déduction forfaitaire :

Solution retenue :

Justification :

3.2 Indiquer le nombre de parts de leur foyer fiscal.

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

3.3 Calculer le montant de l'impôt brut à payer. Vous détaillerez les calculs intermédiaires dans le tableau ci-dessous :

ÉTAPES	Détail du calcul		Total
	Madame	Monsieur	
Salaires			
Frais professionnels			
SALAIRES NETS			
RNI			
Quotient familial			
IMPÔT BRUT			

Situation 2

Vous recevez monsieur DURAND qui souhaite effectuer deux donations de 200 000 €, l'une à sa partenaire de PACS, madame GREEN, l'autre à sa fille unique, Apolline.

3.4 Calculer les droits qui seraient à payer pour madame GREEN et Apolline.

Madame GREEN	
Montant de la donation	
Abattement	
Base nette imposable	
Détail du calcul des droits à payer	
Montant des droits de donation	

Apolline	
Montant de la donation	
Abattement	
Base nette imposable	
Détail du calcul des droits à payer	
Montant des droits de donation	

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 1 – Plus solides, les banques françaises doivent relever le défi digital

Les groupes bancaires ont publié de bons résultats au troisième trimestre, en dépit d'un environnement de taux toujours bas et de la volatilité* des marchés en août et en septembre. Tous travaillent à de nouvelles stratégies axées sur la banque numérique et les innovations technologiques pour remodeler leurs réseaux et personnaliser leur relation avec leurs clients.

Les grandes banques françaises ont traversé sans encombre l'été 2015, pourtant marqué par de fortes turbulences sur les marchés financiers en août et en septembre, et par une pression continue sur les marges d'intérêt en raison de taux bas persistants. Collectivement, les quatre premiers groupes bancaires français affichent ainsi plus de 5,5 milliards d'euros de bénéfice net sur trois mois.

Ces résultats, les banques les doivent à la performance de leurs activités de banque de détail, qui profitent d'un contexte de reprise économique. « *Le rebond en Europe se confirme* », a indiqué jeudi Philippe HEIM, directeur financier de la Société Générale. Il faut dire que cette banque a particulièrement profité de la croissance de la demande de crédits ces derniers mois. Ses activités de banque de détail en France affichent des revenus en hausse de 4,2 %, à 2,17 milliards d'euros, générés à la fois par des commissions plus nombreuses mais aussi par des revenus d'intérêt plus conséquents.

De nouveaux usages

Rassurées, les banques s'attellent désormais à un chantier non moins difficile : la modernisation de leurs réseaux pour s'adapter aux usages de leurs clients. Société Générale a été le premier à briser le tabou de la fermeture des agences. Ce jeudi, la banque a confirmé la suppression de 20 % de ses points de vente à l'horizon 2020. La banque a aussi annoncé le lancement de la modernisation de ses systèmes informatiques via un plan d'investissement de 1,5 milliard d'euros sur cinq ans et l'accélération de sa filiale de banque en ligne Boursorama. Ce n'est qu'un début. BNP Paribas dévoilera certaines orientations stratégiques sur ce sujet dès 2016 et Crédit Agricole présentera un nouveau plan à moyen terme début 2016. De même, Banque Populaire / Caisse d'épargne va lancer de nouveaux projets « *vu l'accélération du rythme du changement digital* ». Ces mutations sont de nature à transformer en profondeur les processus des banques et leur présence dans le paysage urbain, surtout elles seront déterminantes dans un univers concurrentiel plus exigeant du fait de la pression des FinTech**. Toutefois, ces chantiers ne devraient pas jouer de rôle majeur sur la rentabilité des banques. Dans ses plans à cinq ans, Société Générale envisage d'ailleurs de stabiliser le retour sur fonds propres de ses agences françaises aux alentours de 15 %, soit environ le niveau actuel.

*La volatilité mesure l'importance des fluctuations de valeur d'un actif sur le marché (actions, obligations) et donc son risque.

** Les FinTech sont des entreprises innovantes dans le financement participatif de projets.

Véronique CHOCRON, Sharon WAJSBROT, *Les Echos*, le 6 novembre 2015

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 2 – Le coffre : un service bancaire presque comme les autres

[...]

Des tarifs très abordables

Ce service est soumis à un certain formalisme. Tout d'abord, un contrat de location doit être signé. Sa durée dépend de vos besoins : vous pouvez ainsi louer le temps des vacances, moyennant quelques dizaines d'euros par mois, ou louer à l'année. [...] Dans tous les cas, cette location est payable d'avance.

Quelques formalités à respecter

Pour disposer d'un coffre, vous devez signer un contrat, consigner une certaine somme qui sert de dépôt de garantie (pour couvrir les frais d'ouverture forcée si vous perdez la clé du coffre) et qui vous sera restituée à la fin de la location. Vous recevez alors une seule et même clé qui vous donne accès à tout moment, et en toute discrétion, au coffre loué, après vérification systématique de votre identité.

La possibilité de procuration

Si vous le souhaitez, vous pouvez donner une procuration pour qu'une ou plusieurs personnes de confiance et/ou de votre famille puissent également accéder au coffre. Une précaution qui est loin d'être superflue, surtout si vous envisagez de louer un compartiment sécurisé à long terme : en cas de décès, en effet, le contenu du coffre entre automatiquement dans la succession. Son contenu est donc récupéré ultérieurement par les héritiers et le notaire chargé de la succession.

Agence MIG/Uni-éditions – juin 2015

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 3 – Qu'est-ce que la commission de surendettement ?

- Que fait la commission de surendettement ?

La commission de surendettement vient en aide aux personnes en situation de surendettement. Son secrétariat est assuré par la Banque de France et il en existe au moins une dans chaque département.

La commission de surendettement est un organisme public et le dépôt d'un dossier devant la commission est donc gratuit.

La commission étudiera d'abord le dossier afin de décider s'il y a ou non situation de surendettement et si la personne peut bénéficier de la procédure de traitement du surendettement des particuliers. Le dossier est ainsi déclaré « recevable » ou « irrecevable ». Dans le premier cas, la commission de surendettement recherchera la solution la plus adaptée, en fonction de la gravité de la situation financière.

- Dépôts de dossiers

L'année 2014 enregistre une augmentation des dépôts de 3,5 % par rapport à 2013, consécutive notamment au changement de procédure introduit par la loi du 26 juillet 2013, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014. En effet, alors qu'auparavant, certains dossiers étaient réexaminés d'office par les commissions, il n'est plus désormais procédé à de tels réexamens qu'à la demande des personnes concernées, ce qui se traduit par le dépôt d'un nouveau dossier.

- Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers examinés par la commission, déclarés recevables progresse de 5,2 %. Les décisions d'irrecevabilité s'élèvent à 8,3 % des dossiers traités (10,4 % en 2013), généralement expliquées par l'absence de surendettement avéré ou la situation professionnelle des débiteurs. Le poids des décisions d'orientation en Procédure de rétablissement personnel représente 28 % des dossiers traités en 2014 contre 24,8 % en 2013.

Extrait : www.banque-france.fr/

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 4 – De plus en plus de ménages surendettés

En 2013, 223 012 dossiers de surendettement ont été déposés à la Banque de France, contre 220 836 l'année dernière. Parmi ces personnes endettées, de plus en plus de seniors et de propriétaires.

Le surendettement gagne encore du terrain. Le nombre de dossiers déposés auprès de la Banque de France n'a jamais été aussi élevé qu'en 2013, un pic en 2011 excepté. L'année dernière, la Banque de France a reçu 223 012 dossiers de surendettement contre 220 836 l'année dernière. Un bond par rapport aux 165 000 dossiers déposés il y a dix ans. En 2013, 195 219, soit 87 %, ont été jugés recevables. Près de 40 % de ces demandes sont des « redépôts », c'est-à-dire des dossiers qui reviennent sur les bureaux de la Banque de France après l'échec d'une première solution. En moyenne, la dette de chaque requérant atteint 38 000 euros, là encore en hausse par rapport à l'année dernière.

Mais le profil des personnes surendettées évolue. Elles sont le plus souvent seules (64,2 % sont célibataires, séparées, divorcées ou veuves) alors que les couples étaient majoritaires il y a dix ans. Le divorce constitue d'ailleurs un motif récurrent d'entrée dans la spirale du surendettement.

Comme le chômage, il vient modifier un équilibre financier déjà précaire. Près d'une personne surendettée sur deux est ainsi sans activité professionnelle, qu'elle soit au chômage, comme un quart des requérants, sans profession ou encore invalide. La population surendettée est aussi de plus en plus âgée. Les plus de 55 ans représentaient en 2011 (derniers chiffres disponibles) 23,6 % des dossiers contre 12,6 % un an auparavant.

Autre signe que la pauvreté touche une population nouvelle, les salariés gagnent peu à peu du terrain. En 2011, ils représentaient 39 % des dossiers de surendettement contre 36,7 % l'année précédente. Même constat pour les propriétaires. Ils ne représentent que 9,3 % des demandeurs mais cette proportion a gagné deux points en un an. Parmi les dossiers qui comprennent un emprunt immobilier, la dette immobilière moyenne s'élève à 95 252 euros, un montant beaucoup plus important que les autres crédits contractés.

Les crédits à la consommation restent cependant la principale source d'endettement des ménages. Neuf dossiers sur dix déposés à la Banque de France comprennent au moins un crédit à la consommation, pour un montant moyen de 23 927 euros. Huit personnes surendettées sur dix ont notamment contracté un crédit renouvelable, dont le mécanisme particulièrement onéreux tend à plonger les contractants dans le surendettement. Les montants empruntés ont cependant diminué en valeur. Depuis le vote de la loi Lagarde en 2008, qui encadre ces crédits, leur production diminue en effet progressivement. La loi sur la consommation préparée par Benoît HAMON va encore en renforcer l'encadrement.

Marie BARTNIK, Le Figaro, le 27/02/2014

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 5 – Barème du calcul de l'impôt sur le revenu 2017

R = Revenu imposable et N = Nombre de parts

Valeur du quotient R/N	Montant de l'impôt brut
n'excédant pas 9 700 €	0
entre 9 700 € et 26 791 €	$(R \times 0,14) - (1\,356,60 \times N)$
entre 26 791 € et 71 826 €	$(R \times 0,30) - (5\,638,84 \times N)$
entre 71 826 € et 152 108 €	$(R \times 0,41) - (13\,531,78 \times N)$
supérieur à 152 108 €	$(R \times 0,45) - (19\,610,02 \times N)$

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 6 – Le calcul des droits de donation

Les donations consenties à compter du 17 août 2012, bénéficient d'un abattement fixé à :

Lien de parenté avec le donateur	Montant de l'abattement
Enfant	100 000 €
Parent, grand-parent	100 000 €
Époux ou partenaire de PACS	80 724 €
Petit-enfant	31 865 €
Frère et sœur	15 932 €
Neveu et nièce	7 967 €
Arrière petit-enfant	5 310 €
Personne handicapée	159 325 €

Une fois définie la base de **calcul des droits de donation**, il faut appliquer le tarif correspondant. Un barème est établi par l'administration fiscale. Il dépend du **lien de parenté** existant entre le **donateur et le bénéficiaire de la donation**.

Le **montant des droits à payer** s'applique aux sommes données, **après abattement**. Les barèmes sont les suivants pour les **donations consenties en 2015** :

Entre époux et partenaires de PACS

Fraction de part nette taxable	Taux
Moins de 8 072 €	5 %
Entre 8 072 € et 15 932 €	10 %
Entre 15 932 € et 31 865 €	15 %
Entre 31 865 € et 552 324 €	20 %
Entre 552 324 € et 902 838 €	30 %
Entre 902 838 € et 1 805 677 €	40 %
Supérieure à 1 805 677 €	45 %

Entre parents et enfants

Fraction de part nette taxable	Taux
Moins de 8 072 €	5 %
Entre 8 072 € et 12 109 €	10 %
Entre 12 109 € et 15 932 €	15 %
Entre 15 932 € et 552 324 €	20 %
Entre 552 324 € et 902 838 €	30 %
Entre 902 838 € et 1 805 677 €	40 %
Supérieure à 1 805 677 €	45 %

Entre frères et sœurs

Fraction de part nette taxable	Taux
Inférieure à 24 430 €	35 %
Supérieure à 24 430 €	45 %